

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU COPIE DE RÉSOLUTION 403-25**

À la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025, 19h et à laquelle étaient présents :

le maire : monsieur Sébastien Couture  
et les membres suivants : le conseiller monsieur Martin Jobin  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
la conseillère madame Véronique Chamberland  
la conseillère madame Sharell Dupras

**Administration**

**Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français**

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Considérant que la Municipalité est un organisme de l'Administration visé et qu'elle doit se conformer à la disposition;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Sharell Dupras. Il est résolu :

- d'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;
- que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité et envoyée par courriel à tous les employés dans les meilleurs délais.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
la conseillère madame Véronique Chamberland  
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.



COPIE CONFORME

Valérie Draws  
Directrice des affaires juridiques et greffière